

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 12 MAI

INFORMATIONS

A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République a reçu une délégation d'Albi, chargée de l'inviter à assister au prochain concours régional.

M. Carnot, en raison d'engagements antérieurs, n'a pu accepter l'invitation.

LE MONOPOLE DES AVOCATS

La commission relative à la suppression du monopole des avocats entendra le bâtonnier de l'ordre près la Cour de Paris.

LES CANDIDATURES MULTIPLES

Plusieurs députés demandent le rétablissement du scrutin de liste et l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

La commission sénatoriale des caisses d'épargne a supprimé le maximum que la Chambre avait fixé à 300 fr. par quinzaine.

Le maximum à verser par an a été réservé.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Le service de deux ans, préconisé par Guillaume II, ne trouve guère faveur dans le monde militaire français. M. le maréchal Canrobert s'est exprimé avant-hier d'une façon catégorique à cet égard.

LA GENDARMERIE

La limite d'âge pour la retraite est fixée à 55 ans au lieu de 60 ; les candidats doivent être âgés de 25 à 33 ans, atteindre 4^m 68 et compter 3 ans de service.

Pour la garde républicaine, il faut 22 ans d'âge et 3 ans de service.

DANS LE VAR

La lutte sera vive dans le Var. M. Maurel, ancien député, se présente contre Clémenceau.

M. le marquis de Morès a résolu de suivre Clémenceau dans toutes les réunions pour combattre sa candidature.

LE SOCIALISME A L'ACADÉMIE

Le citoyen Achille Le Roy, ouvrier typographe, auteur de plusieurs ouvrages socialistes, a écrit à M. Camille Doucet qu'il pose sa candidature.

DUELS POLITIQUES

Un duel à l'épée a eu lieu entre M. Debertheux et M. Thuret, gendre du général Berckheim.

M. Debertheux a été blessé à l'épaule.

Un duel au pistolet a eu lieu entre M. Méry, rédacteur de la *Libre Parole*, et le docteur Ward, qui a été blessé au genou.

ACQUITTEMENT

La Cour d'assises de l'Aube a acquitté le secrétaire-adjoint de la mairie de Bar-sur-Aube, Collas, accusé d'avoir empoisonné le secrétaire, son chef, avec un bonbon de chocolat dans lequel il aurait introduit de la strychnine.

NOUVELLE CRISE EN GRÈCE

Les partisans du nouvel emprunt n'ayant pas accepté les conditions de la Chambre, M. Tricoups, président du conseil, a offert au roi sa démission.

PRÉCAUTIONS MILITAIRES EN RUSSIE

Le rejet de la loi sur l'armée a produit dans les sphères militaires une profonde impression. Le ministre de la guerre a mandé le général Ganetzki, commandant la circonscription militaire de Vilna et Kovno. Des mesures spéciales ont été arrêtées avec lui en vue de parer à tout événement. L'artillerie de la circonscription, commandée par le général Ganetzki, sera mise sur pied de guerre, comme c'était déjà le cas pour l'artillerie du général Gourko. Une partie des cosaques de cette armée sera détachée vers l'Ouest pour renforcer l'avant-ligne du Niémen à Vileika. Les gardes frontières seront renforcés par quatre brigades d'infanterie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mai

Trois cents membres la veille avaient voté une séance extraordinaire pour mercredi. Au début, il y a vingt-trois députés dans la salle. C'est ainsi lorsque, pour faire du zèle et jeter la poudre aux yeux, on décide une séance supplémentaire.

La majorité qui l'a votée parce que les noms figurent au scrutin se gardent bien de se priver de son congé.

L'érection en ambassade de la légation de Washington est adoptée.

On vote ensuite la proposition de loi relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère.

La Chambre est appelée à se prononcer sur un projet invitant le gouvernement à préparer l'organisation d'un ministère des colonies et à l'établir par décret.

M. de Mahy prie la Chambre de renvoyer la discussion.

Le renvoi est ordonné et la Chambre lève la séance.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — L'Empereur a prononcé mardi, à la réunion des officiers généraux et supérieurs, un discours dont voici le passage saillant :

« J'exprime l'espoir que le nouveau Reichstag donnera son approbation au projet de loi militaire. Mais si cette espérance devait être déçue, je suis décidé à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour atteindre le but, car je suis trop convaincu que le vote de la loi militaire est indispensable pour assurer le maintien de la paix générale. »

L'administration militaire appellera sous les drapeaux pour une période d'exercices, peu après la Pentecôte, presque tous les hommes de la réserve et de la landwehr.

Tous les hommes de l'armée active renvoyés l'automne dernier, dans leurs foyers, au bout de deux ans de service, seront rappelés pour les grandes manœuvres cette année.

La *Gazette libre* rappelle la parade dans laquelle Guillaume II déclara que si le Reichstag n'avait pas le patriotisme de voter l'augmentation des forces militaires, il se contenterait d'une armée moins nombreuse, mais bien

disciplinée, préférable à des bandes sans ordre.

ANGLETERRE. — Le *Home Rule*. — L'opposition manifeste l'intention de retarder le vote en détail du *Home Rule*, et, vu les proportions fabuleuses que revêt la discussion, il faudra toute l'expérience et toute la dextérité parlementaires de M. Gladstone.

Les 30 articles du projet seront attaqués par un tel nombre d'amendements qu'ils nécessiteront de 400 à 500 votes.

DANEMARK. — Le Tsar, la Tsarine et leurs enfants arriveront à Copenhague le 21 août et y feront un séjour de cinq semaines.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 mai 1893.

Lon-Ires fléchit sur la baisse des fonds grecs. Berlin et Vienne sont en réaction. Notre marché devait subir le contre coup de ces influences défavorables. Le 3 0/0 a fléchi de 96.92 à 96.65 et finit à 96.75. Le 4 1/2 est à 103.90.

L'Italien descend à 92.37. On évalue à 40 millions d'hectolitres le déficit de la récolte des céréales en Italie.

L'Extérieure recule de 66.60 à 66.15. Le Portugais est très peu traité à 22.62.

Les sociétés de Crédit ont bien résisté. La Banque de France cote 3,905 fr.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 961 à terme et à 965 au comptant.

Le Comptoir National d'Escompte se tient à 490. Le Crédit Lyonnais s'inscrit comme hier à 763. La Société générale se négocie à 470.

L'action des Immeubles de France reste ferme à 497.50.

Les lignes de trafic que la Société Nicoise de Transports maritimes a en vue comprennent des lignes de cabotage sur le littoral, un service régulier de Marseille à Barcelone et enfin un service reliant les côtes d'Algérie et de Tunisie. Le programme est vaste et digne de tenter les gens d'initiative.

En attendant leur prochaine admission à la cote officielle, les actions de Tramways à vapeur du Jura se négocient aux environs de 500 fr.

L'action des Chalets de commodité a un marché actif à 590.

L'obligations des Chemins Economiques monte à 422.50.

CH. HEYMAN et Co,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

LE GÉNÉRAL LOIZILLON A SAINT-CYR

Le général Loizillon, ministre de la guerre, a passé en revue, mardi matin, sur le plateau de Satory, le bataillon et l'escadron de Saint-Cyr, où se trouvaient réunis le commandant de l'École avec tous les professeurs et instructeurs.

Il était accompagné du directeur de l'infanterie le général Robillard, du directeur de la cavalerie le général de Kermartin, et de son chef de cabinet le général Rau.

Après une manœuvre et un défilé parfaitement réussis, le Ministre de la guerre, suivi du général Mottas d'Hestrenx, commandant l'École, et de tous les professeurs et instructeurs reconduisant le bataillon, est descendu à l'École.

LE SABRE DÉRUÉ

Le jugement du tribunal royal de Berlin vient d'être publié.

Il en ressort que les fabricants allemands

n'ont pu présenter aucune lame semblable à celle brevetée du colonel Dérué.

L'officier expert a déclaré qu'il n'avait jamais vu de lame réunissant tous les éléments caractéristiques de la lame Dérué, même à Sollingen.

Malgré cette constatation, on sait que le tribunal rendit un jugement favorable après avoir nommé de nouveaux experts pris parmi les fabricants de Sollingen, adversaires du colonel Dérué, et les considérants nous font connaître l'argument extraordinaire, fourni par ces experts, sur lequel les juges ont basé leur décision pour conclure à l'annulation du brevet et permettre aux Allemands de s'approprier le modèle.

» Ce n'est pas le modèle qui est brevetable dans une arme, disent-ils, mais seulement les qualités des armes de Sollingen ne peuvent être surpassées ! »

Cette déclaration a causé un certain étonnement, même dans les cercles militaires allemands.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 12 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 18°
Ce matin, à 8 h.		+ 12°
Midi,	757 ^{m/m}	+ 22°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 8°

M^{re} MATHIEU A SAUMUR

Mercredi soir, au moment où nous tirions l'*Echo Saumurois*, M^{re} Mathieu recevait les autorités civiles et militaires. Il s'est entretenu quelques instants avec M. le Président du Tribunal civil, M. le Procureur de la République, M. le Président du Tribunal de commerce, M. le Sous-Préfet, MM. Percevaux, Milon et Deschamps, juges de paix des trois cantons de Saumur.

M. le général Massiet a présenté à Monseigneur les officiers de l'École de cavalerie.

Il lui a dit combien il était heureux de voir à la tête du clergé angevin un Lorrain comme lui.

Monseigneur a répondu qu'il était très touché d'être présenté ainsi à l'élite de la cavalerie française et qu'il espérait bien qu'un jour ce brillant corps d'officiers saurait faire son devoir, si, par malheur, la guerre, qui est toujours un fléau, venait à éclater sur notre pays.

Une délégation de la Croix Rouge, composée du docteur Besnard, du docteur Renou, de M. Foucher et de M. de la Guillonnière, a demandé à Monseigneur de vouloir bien, comme M^{re} Freppel, prendre la présidence d'honneur du Comité de Saumur. Monseigneur a accepté avec empressement.

A trois heures et demie, Monseigneur a rendu les visites reçues et a terminé la journée

par un pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers.

Hier matin, M^{re} Mathieu donnait la confirmation aux élèves de l'Institution Saint-Louis et visitait le pensionnat de Saint-André. Par-tout où il a passé, Monseigneur a produit une impression très heureuse, bénissant surtout les petits enfants auxquels il a donné à flots images et médailles.

La cérémonie de la confirmation à Nantilly a été suivie par une foule énorme impossible à évaluer. Il est inutile de dire que les nefes étaient comblées, malgré les bruits malveillants, répandus à plaisir, « qu'on allait faire sauter l'édifice ».

Tous les abords de l'église étaient couverts de monde venu non-seulement de toutes les paroisses de la ville, mais aussi des campagnes. La cérémonie n'a pas duré moins de deux heures.

Monseigneur, toujours assailli par mille et mille demandes de présentation, a bien voulu, malgré la fatigue, recevoir la conférence de Saint-Vincent de Paul, visiter les écoles libres de Nantilly et les Frères de la doctrine chrétienne.

Une seule chose a peiné son cœur au milieu de tant de marques de sympathies de la part de la population saumuroise : c'est que l'administration des hospices ne lui ait pas fourni l'occasion de visiter les pauvres et les malades à l'hôpital. Monseigneur eut certainement aimé à porter ses consolations à tous ces malheureux, ainsi qu'il l'a fait à Angers et partout.

Les réceptions se sont terminées hier soir par la présentation, par M. l'abbé Jubeau, des jeunes gens du Patronage de Notre-Dame-du-Fort, dont Monseigneur a béni solennellement le Drapeau.

Sa Grandeur a encore reçu cinquante représentants du syndicat de Notre-Dame du Travail, auquel elle a fait le plus chaleureux accueil et exprimé, en termes pleins de cœur, l'intérêt qu'elle porte à toutes les questions sociales et ouvrières.

Ce matin, Monseigneur est parti pour Cour-champs.

Impolitesse ou ignorance

Si M. Peton a cherché à se faire remarquer, en s'abstenant d'aller rendre ses devoirs à un dignitaire de l'Etat, qui était en même temps son hôte, nous pouvons lui dire qu'il a réussi.

Mais, en faisant preuve d'impolitesse, il a fait également preuve d'ignorance des règles administratives et nous profitons de la circonstance pour lui apprendre qu'une circulaire du ministre des cultes, en date du 17 juin 1844, enjoint aux autorités civiles, et notamment aux maires, de rendre une visite à l'Evêque qui arrive en tournée pastorale dans une commune.

Il ne s'agit donc pas seulement de donner une simple preuve de la bonne éducation

que M. Peton a reçue dans sa famille, mais encore de l'exécution d'un règlement. Quelle influence déplorable a donc pu empêcher M. Peton de s'y conformer ?

La même circulaire prescrit les mêmes honneurs pour les conseillers d'Etat et sénateurs en mission. Les députés, en aucune circonstance, n'ont droit à aucun honneur et il n'y a jamais lieu de convoquer les conseillers municipaux pour les recevoir, comme, par exemple, on a fait pour M. Lockroy.

Si M. le Maire n'exécute pas les décisions ministérielles et donne lui-même l'exemple du manquement aux convenances et aux règlements, quelle considération peut-il exiger de ses administrés ? J. D.

Nous devons dire que M. le docteur Besnard et M. Poisson, conseillers municipaux, ont, par leur présence à la réception, réparé dans la mesure de leur possible, la gaffe de leurs collègues.

PROMESSES D'ANTAN

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef de l'Echo Saumurois,

» Dans votre numéro du 4 mai dernier, vous avez annoncé que M. le Maire de Saumur avait promis à la Musique Municipale une subvention de 400 francs.

» Cette promesse nous remet en mémoire une petite histoire que je vous demande de faire connaître à vos lecteurs.

» C'était au lendemain des élections municipales. M. le docteur Peton était élu conseiller, mais il voulait s'assurer la mairie, premier échelon de la députation.

» M. Brihard était en ballottage et son succès ne paraissait pas très probable. Le pauvre homme en perdait le sommeil et l'appétit ; mais ce qui l'exaspérait le plus, c'est qu'il se figurait — à tort ou à raison — qu'en sa qualité de président de la Musique Municipale il était jaloux par les membres de l'Harmonie Saumuroise.

» Pauvre M. Brihard ! qui a jamais pensé à en être jaloux ?

» Toujours est-il que M. Peton voulait l'avoir au Conseil et que, pour assurer son élection, il fit une démarche auprès d'un des électeurs influents de Fenet, appartenant à l'Harmonie Saumuroise, et lui tint ce langage :

« — Il faut que M. Brihard passe. Donnant, donnant, je promets une subvention à l'Harmonie.

» Là-dessus, l'électeur se mit en campagne ; à l'étonnement général, M. Brihard passe et M. Peton... n'est pas maire : C'est M. Vinsonneau.

» L'électeur en fut pour ses frais, mais n'oublia pas cependant la promesse du docteur.

» Aussi, dès que celui-ci eût pris la place

de M. Vinsonneau, il s'empressa de la lui rappeler.

» Promettre et tenir sont deux ; le madré se défila... il est maire, c'est ce qu'il voulait.

» De subvention, il n'en est plus question, pas plus d'ailleurs que de députation.

» Mais en revanche, et pour faire de M. Brihard un grand homme, on annonce que la statue du Président de la Musique Municipale va être placée sur la toiture du « Kioste ». On nous assure même qu'une délégation du Conseil municipal est en ce moment à Paris pour prier M. Carnot de vouloir bien, en allant à Nantes, s'arrêter à Saumur pour inaugurer le « Busc » de M. Brihard.

» Nul doute que le Président accepte ; tout le monde en sera ravi... sauf notre électeur qui jure — un peu tard — qu'on ne l'y prendra plus.

» UN ARTISTE. »

Ecole de Cavalerie

M. Depasse, lieutenant porte-étendard du 12^e régiment de hussards, est affecté à l'Ecole d'application de cavalerie, pour y occuper l'emploi de porte-étendard et d'adjoint à l'habillement.

A qui les sacs d'avoine ?

Il a été déposé chez M. Lala, maître d'hôtel au Champ-de-Foire, le 8 avril dernier, douze sacs d'avoine de marques différentes. Depuis cette époque, personne n'est venu les réclamer. M. Lala prie ceux à qui ils appartiennent de venir les enlever.

Le monument de Brville

Une souscription est ouverte pour élever un monument à la mémoire de 850 officiers, sous-officiers et soldats français morts, le 16 août 1870, pendant et à la suite de la bataille de Rezonville, lesquels ont été inhumés dans le cimetière de Brville.

Parmi eux se trouvent les soldats de Maine-et-Loire dont les noms suivent :

Louis Mabileau, né à Allonnes, en 1847 ;

Louis-Mathurin Corbineau, né à Saint-Martin-de-la-Place, en 1847 ;

Louis Jean Larue, de Saint-Mathurin ;

Prosper Gnillet, de Grugé-l'Hôpital.

Tous les ans, un service anniversaire solennel sera fait à la mémoire de ces héros.

Incendie

Mardi soir, un commencement d'incendie s'est déclaré à Doué, chez le sieur Croyez : un cinquantaine de fagots ont été consumés ; mais, grâce aux prompts secours des pompiers arrivés en toute hâte, avec deux pompes de la ville, l'immeuble a été préservé.

C'est le fils Croyez, âgé de 10 ans, qui, en allant chercher du vin à la cave avec une lanterne à laquelle manquait un verre, a laissé tomber la chandelle sur des brindilles de fagots, qui ont communiqué le feu.

déjeuner elle et son amie.

— C'est demain, avait dit M^{lle} Regnault en rentrant avec sa compagne ; ma bonne tante Gertrude ! comme elle va être heureuse de nous voir ! Oh ! c'est une excellente personne, gaie, aimable, accueillante, avec laquelle vous aurez bientôt fait connaissance. Elle ne sait, bien entendu, qui vous êtes, pauvre femme ! C'est alors qu'elle serait embarrassée si je lui avais dit : « C'est la fille du comte de Cresne que je vous amène »... Mais j'ai annoncé une amie, c'est tout.

— Et vous avez bien fait, ma bonne Eugénie.

Dès qu'elles eurent diné, les deux jeunes filles se mirent en devoir de préparer leurs toilettes, afin de pouvoir partir de meilleure heure. En décembre, les journées ne sont pas longues et il n'y a pas une minute à en perdre.

Le lendemain, dès neuf heures du matin, elles étaient prêtes à se mettre en route, lorsque deux petits coups discrètement frappés à la porte de leur chambre, attirèrent leur attention.

— Entrez, dirent-elles ensemble.

Ce fut M^{me} Lefèvre qui se présentait.

C'était une femme relativement encore jeune,

Cour d'assises de Maine-et-Loire

SESSION DE MAI 1893

Lundi 15. — Affaire Brosseau, vol qualifié. — Affaire Rocher, vol qualifié.

Mardi 16. — Affaire Durand, vol qualifié. — Affaire Bacle et Marin, vol qualifié.

Mercredi 17. — Affaire Lepec, Andouin et Bosseron, vol qualifié. — Affaire Moreau, attentat à la pudeur.

Jeudi 18. — Affaire fille Pihoué, infanticide. — Affaire Dupin, attentat à la pudeur.

Vendredi 19. — Affaire Vastin, vol qualifié. — Affaire Graveleau, assassinat.

Samedi 20. — Continuation de l'affaire Graveleau.

Mardi 23. — Affaire Onillon, assassinat. — Affaire Guyard, faux et abus de confiance.

L'affaire Dubranle

Lorsque le notaire Gasnier fut traduit devant les assises de la Loire-Inférieure avec son caissier Chéreau, un arrêt de disjonction intervint en ce qui concernait Dubranle, le troisième accusé.

Ce dernier était dans un état de maladie tel qu'il n'aurait pu suivre les débats.

Un instant on a cru qu'il allait pouvoir comparaître, mais cette croyance a été de peu de durée.

M. Dubranle, qui n'a que trente-huit ans, en paraît quatre-vingts. Les douleurs lui ont enlevé toute lucidité.

Les médecins parlent d'une opération ; mais ils craignent une conséquence fatale.

En tous cas, il y a impossibilité à traduire Dubranle en Cour d'assises.

Arrestation d'un évadé de Saint-Hilaire

La gendarmerie d'Angers a arrêté le nommé Orillu, âgé de 18 ans, qui, le 9 avril dernier, s'est évadé de la colonie de Saint-Hilaire, où il était détenu jusqu'à sa 20^e année.

Depuis son évasion, Orillu ne vivait que de mendicité.

Société d'horticulture

MM. les cultivateurs maraichers d'Angers et du département de Maine-et-Loire sont prévenus que des primes en argent seront distribuées par la Société d'horticulture, pour les Jardins les mieux cultivés et les mieux tenus.

Les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au 15 mai, par M. S. Millet, secrétaire de la Société, rue Proust, n° 23.

La ligne de Tours à Paris par l'Etat

Les directeurs des chemins de fer de l'Etat et de l'Orléans sont à Tours.

Leur voyage se rattache à l'ouverture de la ligne de Tours à Paris par l'Etat.

L'anarchiste Meunier

Le peu intéressant personnage qui, après avoir tenté d'exploiter les grèves d'Angers et de Nantes, s'était vu chasser ignominieusement

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

Son travail sembla surtout apprécié par une dame Lefèvre, venue, dans les magasins de la rue Saint-Sulpice, pour y faire quelques emplettes de tapisseries. Ce n'étaient de sa part que cris d'enthousiasme et d'admiration.

— Dieu ! que voilà qui est bien compris et habilement crayonné ? Que vous êtes heureuse, madame, d'avoir rencontré un artiste d'un aussi grand talent ! Seriez-vous assez bonne pour me faire connaître sa demeure ? J'ai chez moi de vieilles tentures à remettre en bon état.

Solange rougissait d'aise en se voyant si bien comprise.

— Mon artiste, madame, est l'excellente jeune fille qui vous fait elle-même les honneurs de son travail, je n'en ai pas d'autres depuis le jour où elle a bien voulu accepter les offres que je lui ai faites de devenir ma collaboratrice et mon amie.

— Comment, mademoiselle, mais c'est à ne

pas y croire ! alors, c'est à vous, n'est-ce pas, que j'aurai à faire, si madame le permet ? Que ce petit carré est ravissant ! Je n'ai jamais tant regretté de ne pas avoir une fortune assez considérable pour emporter toutes ces merveilles ; mais nous nous reverrons, mademoiselle, n'est-ce pas, madame ?

— Avec le plus grand plaisir, madame, se hâta d'ajouter la maîtresse de maison que les éloges prodigués à sa chère Solange avaient mise de belle humeur.

La visiteuse se retira, après avoir fait quelques achats insignifiants, demandé une note acquittée et reçu un certain nombre d'adresses du magasin, afin, disait-elle, d'y envoyer plusieurs de ses amies qu'elle serait heureuse de faire profiter de sa découverte.

C'était un samedi, M^{me} de Cresne et Regnault avaient projeté pour le lendemain une partie de campagne de laquelle elles se promettaient le plus grand plaisir. C'était, à peu près, la première jouissance que Solange se permettait depuis son dernier deuil ; il s'agissait d'aller passer la journée du côté de Maisons-Alfort chez une tante d'Eugénie que la jeune fille n'avait pas vue depuis plusieurs mois et à laquelle elle avait écrit de les attendre pour

de trente à trente-cinq ans au plus ; sa mise était élégante, mais d'un goût douteux et, à coup sûr, on ne peut plus prétentieux. Au reste, elle-même n'était ni bien simple ni bien naturelle, et les petites mines qu'elle se permettait à tout instant étaient loin d'annoncer une personne du monde aristocratique.

Sa visite, bien que retardant le départ de ces demoiselles, fut cependant loin de déplaire à Solange qui avait encore présents à la pensée tous les compliments que M^{me} Lefèvre lui avait prodigués la veille.

L'impression que la nouvelle venue fit sur Eugénie ne fut pas précisément des plus favorables. Il est vrai que M^{lle} Regnault n'avait pas, pour être indulgente, les mêmes motifs que son amie ; elle voyait simplement en elle une gêneuse ; et puis, elle la trouvait ridicule avec ses joues farlées, ses lèvres peintes, ses sourcils charbonnés, sa voix mielleuse et ses manières apprêtées. Cependant elle ne laissa rien voir de ses pensées et fut la première à offrir un siège à la visiteuse.

A peine assise, M^{me} Lefèvre, qui avait mis un temps plus que suffisant à disposer les plis de sa jupe de soie, à draper son long manteau fourré et à soumettre une petite mèche de

EPICERIE CENTRALE

28
rue
St-Jean

P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT
ENTREPOSITAIRE

PRODUITS
ALIMENTAIRES

FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.
Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

A VENDRE

Ou à Louer

MEUBLÉS OU NON

1° CHATEAU sur les bords de l'Indre, touchant un bourg important, à proximité d'une station de chemin de fer;

2° MAISON confortable, dans une petite ville près de Tours et sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e ALBERT ARRAULT, notaire à Tours.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne;

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME connaissant tous les travaux de la campagne et être garde de propriété.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON
AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à TOURS.

Location — Accords — Réparations

Changement de Domicile

LEROY, marchand de bois, rue de la Maremaillette, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 3 mai 1893, son magasin et son domicile seront transférés route de Varrains, près l'octroi.

A VENDRE

Une BONNE JUMENT 4/2 sang, connue à Saumur pour une bonne trotteuse et à la charrette également.

S'adresser au bureau du journal.

LE MEILLEUR DÉPURATIF

Est le Dépuratif végétal concentré préparé par G. DESCHAMPS, pharmacien de 1^{re} classe de l'Ecole Supérieure de Paris.

Préparé et dosé avec les plus grands soins, il renferme les principes actifs extraits seulement de plantes exotiques.

Il rétablit les fonctions et son emploi est tout indiqué contre les vices du sang et les affections de la peau.

DÉPÔT GÉNÉRAL :

Pharmacie NORMANDINE

11, 13 et 15, rue Saint-Jean

En vente à la même Pharmacie :

Pilules végétales dépuratives et antiglaireuses codex 485.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

Maison, Jardin, Remise et Ecurie

Rue Duncan, 3.

S'adresser à M. COURALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

Maison Bourgeoise

A LOUER OU A VENDRE

A ALLONNES

Ecurie, remise, jardin à fruits.

Pour visiter, s'adresser au bureau de poste du bourg.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pieyel, Wolff et C^e

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Pianchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD - BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.

Salons de famille.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 3, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. le litre. 0,40 et 0,50
Excellent vin rouge du Roussillon — 0,60 et 0,70
Côtes de Bordeaux. — 0,80 et 1 fr.
Vin blanc du pays, le litre. 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les Jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PRINTEMPS & ETE

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure